REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 83 DU 27 OCTOBRE 2015 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CONSEILLERS AU CABINET CIVIL DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/141 du 25 août 2008 portant Modification du Décret n°100/247 du 24 août 2007 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Conseiller au Bureau Chargé des Questions Politiques, Diplomatiques et de Coopération :

Madame Donathe MANARIYO, en remplacement de l'Ambassadeur Pierre BARUSASIYEKO.

Article 2 : Sont nommés Conseillers au Bureau Chargé des Questions de Presse, d'Information et de Communication :

- **Madame Espérance NDAYIZEYE,** en remplacement de Madame Nancy Ninette MUTONI ;

- **Monsieur Olivier MUKUNZI**, en remplacement de Monsieur Jean Claude KARERWA NDENZAKO ;

- **Monsieur Yves Lionel NUBWACU,** en remplacement de Mademoiselle Nelly MUGISHA ;

- **Monsieur Landry SIBOMANA**, en remplacement de Monsieur Pascal KUMBUGA ;

- **Monsieur Ladislas NIYIRAGIRA,** en remplacement de Monsieur Pie GIRUKWIGOMBA.

Article 3 : Est nommé Conseiller au Bureau Chargé des Questions Juridiques et Administratives :

Monsieur Cyrille SIBOMANA, en remplacement de Monsieur NYANDWI Datus.

Article 4 : Est nommé Conseiller Juridique au Service Chargé de l'Administration et de la Gestion :

Monsieur Anselme NSABIMANA, en remplacement de Maître Joseph ITERITEKA.

Article 5 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 6 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 27 octobre 2015,

Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

27.10.2015